



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 18 mars 2019, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Absence motivée

Monsieur Jean Leclerc, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 22 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 3.1 **Dépôt et adoption des États financiers au 31 décembre 2018 et rapport du vérificateur**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2019**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 28 février 2019
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / février 2019
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – MARS 2019 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Bilan des permis émis pour le mois de février 2019
 - 7.2 État des résultats au 28 février 2019
 8. **Avis de motion et présentation des projets**
 - 8.1 Projet de Règlement no 369-19 modifiant le Règlement no 368-18 pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2019
 - 8.2 Projet de Règlement numéro 370-19 afin d'établir les normes de mises à l'eau des embarcations et d'utilisation des rampes publiques ou privées de mise à l'eau et abrogeant le règlement numéro 318-14
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Formation secourisme en milieu de travail – inscription d'une (1) personne
 - 10.2 Congrès 2019 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)
 - 10.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRLM) – reddition de comptes
 - 10.4 Entente concernant la localisation d'un conteneur à déchets sur le chemin du Tour-du-Lac Sud / Utilisation d'une partie de terrain (lot 3 515 002)
 - 10.5 Fixation des tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau
 - 10.6 Mandat à Tremblay Bois avocats – **ADM-2019-005** Représentation de la Ville de Lac-Sergent dans le cadre de l'audition de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) / dossiers 1017469-J, 1017470-J, 1018240-J et 1017212-J

- 10.7 Contrat de service pour lignes téléphoniques **ADM-2019-006** avec BELL CANADA
 - 10.8 Contrat de gré à gré **HM-2019-001** / Service-conseil pour les rencontres publiques du 13 et 27 avril 2019 concernant la mise aux normes des installations septiques
 - 10.9 Contrat de gré à gré – **TDJ-2019-001** / Impression des vignettes (années 2019 à 2022) pour les embarcations moteur
 - 10.10 Contrat de gré à gré à l'entreprise YHETHI **TDJ-2019-002** / Construction d'un préau au Parc de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix
 - 10.11 Contrat de gré à gré **RES-ENV-2019-003** à la firme Assaini-Conseil pour la conception d'un plan d'aménagement d'une station de lavage des embarcations moteur
 - 10.12 Octroi de contrat **RES-ENV-2019-004** / acquisition d'un cabanon de dimension 8' X 10'
 - 10.13 Octroi de contrat **RES-ENV-2019-005** pour l'achat de compresseur
 - 10.14 Octroi de contrat **TP-2019-002** – réfection de la toiture du Club-Nautique
 - 10.15 Octroi de contrat **TP-2019-003** – Rénovation des salles de bains du Club-Nautique / Achat de matériel
 - 10.16 Contrat de gré à gré **TP-2019-004** à l'entreprise *Plomberie Daniel Leclerc inc.* / Travaux de plomberie concernant la rénovation des salles de bains du Club-Nautique
 - 10.17 Contrat de gré à gré **TP-2019-005** à l'entreprise *Électricien Boucher inc.* / Travaux d'électricité concernant la rénovation des salles de bains du Club-Nautique
 - 10.18 Contrat de gré à gré de services professionnels / **TP-2019-006** concernant la gestion du chantier des rénovations des salles de bains du Club-Nautique
 - 10.19 Octroi de contrat **TP-2019-007** / Acquisition de partition et de sèche-mains
 - 10.20 Renouvellement du contrat de licences et de soutien technique avec ICO Technologies
 - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. **Deuxième période de questions**
 - 14. **Clôture de la séance**
 - 15. **Levée de l'assemblée**
-

AJOUT

EN CONSÉQUENCE,

19-03-055

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

AJOUT

- 10.20 Renouvellement du contrat de licences et de soutien technique avec ICO Technologies

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3.1 Dépôt et adoption des États financiers au 31 décembre 2018 et rapport du vérificateur

Monsieur Sylvain Potvin de la firme Bédard Guilbault, comptable agréé, fait la lecture du rapport ainsi que des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Ce rapport fait état d'un surplus de 147 567 \$ à la fin de l'exercice financier 2018 et d'un surplus consolidé de 517 982 \$.

M. Potvin répond aux quelques questions posées par les membres du Conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est

19-03-056

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les états financiers 2018 soient et sont adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent;

QUE, en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19), le dépôt des états a fait l'objet d'un avis public paru sur le site Internet de la Ville.

Les membres du Conseil remercient M. Sylvain Potvin de la firme Bédard, Guilbault pour leur travail de vérification concernant la comptabilité de la Ville. M. Potvin quitte la séance.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 18 FÉVRIER 2019

Séance ordinaire du 18 février 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

19-03-057

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2019.

5. CORRESPONDANCE

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 15 février 2019 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 28 FÉVRIER 2019

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 28 février 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

19-03-058

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 28 février 2019 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / FÉVRIER 2019

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de février 2019, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de février 2019 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **111 103.65 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / FÉVRIER 2019	
DÉPENSES	100 383.73 \$
SALAIRES	10 719.92 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

19-03-059

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de février 2019 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / MARS 2019

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mars 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

19-03-060

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de mars 2019 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 99 846.73 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 99 846.73 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de février 2019

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de février 2019.

		année 2019
Janvier		0 \$
Février		27 800 \$
TOTAL		27 800 \$

7.2 État des résultats au 28 février 2019

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 28 février 2019.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement no 369-19 modifiant le Règlement pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2019 numéro 368-18

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Stéphane Martin, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement ayant pour but de modifier le Règlement déterminant le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2019 numéro 368-18.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Fait à Lac-Sergent, ce 18^e jour de mars 2019

8.2 Projet de règlement no 370-19 afin d'établir les normes de mises à l'eau des embarcations et d'utilisation des rampes publiques ou privées de mise à l'eau et abrogeant le Règlement no 318-14

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Stéphane Martin, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement ayant pour but d'établir les normes de mises à l'eau des embarcations et d'utilisation des rampes publiques ou privées de mise à l'eau et abrogeant le Règlement no 318-14.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Fait à Lac-Sergent, ce 18^e jour de mars 2019

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Formation secourisme en milieu de travail – inscription d'une (1) personne

CONSIDÉRANT qu'une formation de secourisme en milieu de travail est offerte les 8 et 15 mai prochain à l'Hôtel Roquemont, Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que la certification des employés pour le cours de secourisme en milieu de travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) arrive à échéance bientôt;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent désire inscrire une (1) personne à cette formation;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-03-061

D'INSCRIRE madame Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière au cours de secourisme en milieu de travail.

QU'UNE subvention sera applicable pour cette formation émise par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

10.2 Congrès 2019 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-03-062

QUE la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette au congrès annuel des directeurs généraux qui se déroulera du 12 au 14 juin 2019 au Centre des Congrès de Québec;

QUE les coûts d'inscription de 50 dollars plus taxes soient chargés au poste budgétaire Formation / code 02 130000 454, incluant le dîner-conférence du vendredi midi.

QUE les frais encourus soient remboursés sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 200 dollars.

10.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRLM) – reddition de comptes

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 14 876\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente reddition de comptes identifiant les interventions réalisées par la Ville fait partie intégrante des États financiers consolidés de la Ville de Lac-Sergent pour l'exercice clos le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-03-063

QUE la Ville de Lac Sergent informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

10.4 Entente concernant la localisation d'un conteneur à déchets sur le chemin du Tour-du-Lac Sud / Utilisation d'une partie de terrain (lot 3 515 002)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a localisé un conteneur à déchets en bordure du lot 3 515 002 afin de permettre la cueillette d'ordures en période hivernale ;

19-03-064

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QU'UN montant de cent cinquante (150) dollars soit payé aux propriétaires du lot 3 515 002 pour l'entreposage d'un conteneur à déchets en bordure d'une partie de leur terrain, pour la saison hivernale 2018-2019.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie Transports – Déneigement 233-04-44.

10.5 Fixation des tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de réviser les tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau afin d'offrir aux utilisateurs une disponibilité adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle des résidents et non-résidents est déterminée par résolution du Conseil de Ville tel que stipulé dans le règlement numéro 318-14 concernant l'enregistrement des utilisateurs et usagers et les conditions d'utilisation de la rampe de mise à l'eau;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-03-065

QUE la cotisation annuelle pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau soit répartie de la façon suivante :

PASSE SAISONNIÈRE RÉSIDENT – avec droit de quai	PASSE SAISONNIÈRE NON-RÉSIDENT – avec droit de quai
50\$ +tx / Embarcation moteur + de 10 forces	500\$+tx / Embarcation moteur + de 10 forces
25\$ +tx / Embarcation moteur - de 10 forces	500\$+tx / Embarcation moteur - de 10 forces
Carte magnétique / 20\$ (dépôt)	Carte magnétique / 20\$ (dépôt)

EXTÉRIEUR /	TARIF JOURNALIER
Toute embarcation	100\$ +tx /embarcation

10.6 Mandat à Tremblay Bois avocats – ADM-2019-005 Représentation de la Ville de Lac-Sergent dans le cadre de l'audition de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) / dossiers 1017469-J, 1017470-J, 1018240-J et 1017212-J

19-03-066

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville mandate la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay* pour représenter la Ville de lac Sergent dans le cadre de l'audition de la Commission d'accès à l'information du Québec (dossiers 1018240-J, 1017470-J, 1018240-J et 1017212-J) et à signer, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

10.7 Contrat de service pour lignes téléphoniques ADM-2019-006 avec BELL CANADA

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire revoir les contrats de service pour lignes téléphoniques, télécopieur, et service Internet haute vitesse du bureau municipal;

ATTENDU QUE Bell Canada a fait parvenir une offre de service avantageuse incluant toutes les télécommunications de l'Hôtel de Ville et du Club-Nautique;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-03-067

1. Emplacement Hôtel-de-Ville du lac Sergent

QUE la Ville approuve le contrat de service pour quatre (4) lignes téléphoniques incluant Internet illimité FIBE 940/940 Mbits avec adresse IP fixe, Modem sans fil et installation gratuite, à intervenir avec Bell Canada inc. pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, selon le tarif de 185.41 \$ (moins 900 \$ de rabais de bienvenue) par mois, plus taxes, ce qui représente un maximum de 3 549.84 \$, plus taxes.

2. Emplacement Club-Nautique du lac Sergent

QUE la Ville approuve le contrat de service pour une (1) ligne téléphonique incluant Internet illimité FIBE 940/940 Mbits avec adresse IP dynamique, Modem sans fil et installation gratuite, à intervenir avec Bell Canada inc. pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, selon le tarif de 80.30 \$ (moins 600 \$ de rabais de bienvenue) par mois, plus taxes, ce qui représente un maximum de 1 327.20 \$, plus taxes.

QUE la Ville de Lac Sergent autorise, madame Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente.

10.8 Contrat de gré à gré HM-2019-001 / Service-conseil pour les rencontres publiques du 13 et 27 avril 2019 concernant la mise aux normes des installations septiques

19-03-068

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil requiert les services-conseils de monsieur Stéphane Thiboutot concernant la mise aux normes des installations septiques lors de la tenue des rencontres publiques du 13 et 27 avril 2019 pour un montant de 600\$ taxes incluses.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 02 41400 411 – Hygiène du Milieu / services scientifique et de génie.

10.9 Contrat de gré à gré – TDJ-2019-001 / Impression des vignettes (années 2019 à 2022) pour les embarcations moteur

19-03-069

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise **Corbo publicité 99 inc.** pour l'impression de 800 vignettes de bateaux, lesquelles sont réparties sur les années 2019 à 2022, pour un montant de 1 707.38 \$ toutes taxes incluses.

LES devis, la soumission no 13150 et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Loisirs – Rampe 270-140-522.

10.10 Contrat de gré à gré à l'entreprise YHETHI TDJ-2019-002 / Construction d'un préau au Parc de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent, dans la poursuite de la phase II « Parc communautaire récréo-comestible de lac Sergent » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf désire aménager des structures permanentes au Parc de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix;

ATTENDU QUE la firme YHETHI nous a fait parvenir une soumission pour la construction d'un pavillon couvert de dimension 10' X 20' et d'une remise fermée quatre faces incluses au pavillon de dimension 10' X 4', au montant de 9 380\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-03-070

QUE le contrat de construction d'un pavillon couvert de dimension 10' X 20' et d'une remise fermée quatre faces incluses au pavillon de dimension 10' X 4', soit octroyé à l'entreprise **YHETHI** au montant de 9 380 \$ plus les taxes applicables et incluant assemblage, transport et base sur sonotube.

QUE la présente résolution, la soumission et le devis descriptif fassent office de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées à même le fonds de parc cumulé au 31 décembre 2018.

10.11 Contrat de gré à gré RES-ENV-2019-003 à la firme Assaini-Conseil pour la conception d'un plan d'aménagement relatif à la station de lavage des embarcations moteur au lac Sergent

19-03-071

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise **Assaini-Conseil** pour la conception d'un plan d'aménagement de la station de lavage de bateaux incluant un relevé topographique, pour un montant de 2 705.00 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'indiqué à la soumission-2019-02-516.

LES devis, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

10.12 Octroi de contrat RES-ENV-2019-004 / acquisition d'un cabanon de dimension 8' X 10'

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un cabanon de dimension 8' X 10' avec un revêtement en canexel;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir, dans les délais requis, une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent;

- Les Cabanons 2000 4 562.52 \$ plus les taxes applicables;
- Les Cabanons modernes 4 275.00 \$ plus les taxes applicables;
- YHETHI 7 820.00 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE,

19-03-072

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise **Les Cabanons Modernes** pour l'acquisition d'un cabanon, pour un montant de 4 275 \$ plus les taxes applicables;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

10.13 Octroi de contrat RES-ENV-2019-005 pour l'achat de compresseur

19-03-073

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise **Équipements de lavage de la Capitale** pour l'acquisition d'un compresseur, pour un montant de 3 742.55 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'indiqué à la soumission-01255.

QUE cette proposition inclut les frais de mise en marche et la formation.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

10.14 Octroi de contrat TP-2019-002 – réfection de la toiture du Club-Nautique

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a procédé par appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture au Club-Nautique;

ATTENDU QUE la firme suivante nous a fait parvenir, dans les délais requis, une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent;

- Les Toitures Haut-Niveau inc. 11 180 \$ excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

19-03-074

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise **Les Toitures Haut-Niveau inc.** pour la réfection de la toiture du Club-Nautique, pour un montant de 11 180 \$ plus les taxes applicables;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – Réfection centre communautaire – 03-31000-000.

10.15 Octroi de contrat TP-2019-003 – Rénovation des salles de bains du Club-Nautique / Achat de matériel

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

19-03-075

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise un budget de 4 500 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de matériel dans le cadre de la rénovation complète des salles de bains au Club-Nautique et répartie de la façon suivante :

- **QUE** la Ville de Lac-Sergent accorde un budget maximal de 2 500\$ + taxes pour l'achat de matériel et quincaillerie auprès de la quincaillerie BMR Saint-Raymond.
- **QUE** la Ville de Lac-Sergent accorde un budget maximal de 1 368\$ + taxes pour l'achat de ventilateurs auprès de l'entreprise SIVI Constructions.
- **QUE** la Ville de Lac-Sergent accorde un budget maximal de 822.70\$ incluant les taxes pour l'achat de céramiques auprès de l'entreprise CERAMIX.

ET QUE ces dépenses soient imputées au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2018.

10.16 Contrat de gré à gré TP-2019-004 à l'entreprise Plomberie Daniel Leclerc inc. / Travaux de plomberie concernant la rénovation des salles de bains du Club-Nautique

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

19-03-076

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le **contrat TP-2019-004** à l'entreprise **Plomberie Daniel Leclerc inc.** pour les travaux de plomberie et achat de matériel requis dans le cadre de la rénovation des salles de bains du Club-Nautique, pour un montant maximal de 18 695.04 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'indiqué à la soumission-150320149.

LES devis, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE ces dépenses soient imputées au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2018.

- 10.17 Contrat de gré à gré TP-2019-005 à l'entreprise *Électricien Boucher inc.* / Travaux d'électricité concernant la rénovation des salles de bains du Club-Nautique

19-03-077

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le **contrat TP-2019-005** à l'entreprise ***Électricien Boucher inc.*** pour les travaux de raccordement électrique et achat de luminaires requis dans le cadre de la rénovation des salles de bains du Club-Nautique, pour un montant maximal de 2 000 \$ plus les taxes applicables

QU'IL soit autorisé également l'achat de 7 luminaires pour un montant de 497\$ + taxes, le tout tel qu'indiqué à la soumission #2 en date du 18 mars 2019.

LES devis, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE ces dépenses soient imputées au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2018.

- 10.18 Contrat de gré à gré de services professionnels / TP-2019-006 concernant la gestion du chantier des rénovations des salles de bains du Club-Nautique

19-03-078

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent accepte l'offre de services professionnels et octroie le **contrat TP-2019-006** à ***Les Entreprises Michel Marceau enr.*** pour la gestion du chantier dans le cadre de la rénovation des salles de bains du Club-Nautique, pour un montant de 1 000 \$ toutes taxes incluses, le tout tel qu'indiqué à la soumission-F-2019-01 en date du 18 mars 2019.

LES devis, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE ces dépenses soient imputées au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2018.

- 10.19 Octroi de contrat TP-2019-007 / Acquisition de partitions et de sèche-mains

19-03-079

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat **TP-2019-007** à l'entreprise ***Groupe Sani-Tech.*** pour l'acquisition de partition et de deux sèche-mains, pour un montant de 7 049 \$ plus les taxes applicables, tel que mentionné à la soumission no 71129-3.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – Réfection centre communautaire – 03-31000-000.

AJOUT

- 10.20 Renouvellement du contrat de licences et de soutien technique avec ICO Technologies

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a conclu, en octobre 2012, une entente sur cinq ans avec l'entreprise ICO Technologies (CR 195-10-2012) pour l'acquisition de modules informatiques pour la gestion en sécurité incendie par l'ensemble des municipalités locales de la MRC à l'exception de la Ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT que ladite entente est échue et qu'un renouvellement est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, dans un souci d'économie, a négocié un prix pour le renouvellement du contrat de licences et de soutien technique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent est satisfaite des services reçus de ICO Technologies dans le cadre du précédent contrat et désire poursuivre sa relation d'affaires avec le fournisseur;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf doit obtenir une résolution de chaque municipalité locale concernée confirmant leur intérêt pour le renouvellement du contrat avec ICO Technologies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-03-080

QUE la Ville de Lac-Sergent accepte de renouveler le contrat avec ICO Technologies dans son intégralité, conditionnellement à ce que les autres municipalités participantes en fassent de même afin de bénéficier du prix regroupé;

QUE la Ville de Lac-Sergent mandate la MRC de Portneuf à signer le contrat avec ICO Technologies, au moment où elle aura reçu les résolutions de l'ensemble des municipalités locales concernées;

QUE la facturation annuelle, telle que décrite en annexe du contrat, soit directement transmise à la municipalité par le fournisseur de service, ICO Technologies.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Jardins communautaires (Phase II) – Projet structurant de la MRC de Portneuf

Monsieur le maire informe les citoyens de la poursuite de la phase II des jardins communautaires.

11.2 Remplacement des boîtes postales sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent

Postes Canada procédera à des modifications d'équipement et de certains sites sur le territoire en juin prochain.

Les modifications prévues sont les suivantes :

- Le site situé près de l'intersection Tour du lac nord et de la 367 sera relocalisé au parc de l'hôtel de ville avec nouvelles boîtes;
- Le site situé intersection tout du lac nord et tour du lac nord sera amalgamé avec celui de la colonie avec de nouvelles boîtes;
- Le site situé près de l'intersection tour du lac nord et chemin de la pointe sera amalgamé à celui sur tour du lac sud à l'intersection de la piste cyclable. Ce site sera réaménagé sur tour du lac nord/chemin de l'ancienne gare avec de nouvelles boîtes;
- Le site situé près de l'intersection de l'orée des bois et tour du lac sud sera amalgamé avec celui du chemin Baie de l'île. Ce site sera relocalisé de l'autre côté de la rue sur tour du lac sud avec de nouvelles boîtes;
- Un nouveau site sera aménagé à l'entrée du chemin de la montagne;
- Le site situé sur le chemin des hêtres sera réaménagé avec de nouvelles boîtes.

Les 2 seuls sites qui demeureront avec l'ancienne génération d'équipement sont ceux situés près de la pancarte bienvenue sur des Bouleaux et ceux sur Tour-du-Lac Nord (près du 1762.)

11.3 Suivi de la rencontre avec le Ministère de l'Environnement / Toile de jute dans le lac

Monsieur le maire avise les citoyens des prochaines actions du Conseil, à savoir la caractérisation du fonds marin du lac aux fins d'obtention du certificat du ministère de l'Environnement pour l'installation de toiles de jute dans le lac.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q. (M. Guy Bolduc) Serait-il possible que les usagers de bateaux moteurs aient accès à des toilettes à proximité de la rampe de mise à l'eau publique ?

Q. (M. Youssef Malo) Il désire que la Ville modifie le ou les Règlements d'urbanisme relatif aux normes des bâtiments secondaires. Il dépose une lettre d'appui des résidents du chemin des Hêtres à cet effet.

Il explique sa démarche et informe les membres du Conseil que les modifications demandées ne causeraient aucun préjudice aux citoyens du lac.

Q. (M. Michel Sirois) Est-ce possible d'obtenir une dérogation mineure sur la hauteur des bâtiments secondaires ?

Q. (M. Gilles Monette) Il informe le Conseil qu'il appuie entièrement la démarche de M. Malo.

Q. (M. Simon Lachance) Il informe le Conseil que le chemin des Hêtres a une réalité différente de l'ensemble, à savoir des terrains plus grands.

Q. (M. François Banville) Il félicite le Conseil pour la poursuite du projet de jardins communautaires.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H23.

19-03-081

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière